

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 11

Artikel: L'enlèvement de Mme de Sépey, le 24 mai 1691
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-19512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J'ai déjà rempli un devoir, le sentiment que j'en éprouve est pour moi une garantie que je l'ai fait dans des vues parfaitement pures. Cela me suffit.

M. DUCLOUX.

Lausanne, le 23 décembre 1839. »

Duclox eut le dessus. Le 31 décembre le Conseil d'Etat mettait en circulation parmi ses membres le rapport de la régie des postes sur la question des suppléments et le 14 février suivant le Conseil d'Etat, sur la proposition même de la régie, décida le rétablissement des suppléments des postes de Lausanne. Valier avait fait ressortir dans son rapport « les avantages que présente la sécurité du départ ».

(*A suivre.*)

L. MOGEON.

L'ENLÈVEMENT DE M^{me} DE SÉPEY,

le 24 mai 1691.

Dans le beau livre qu'elle vient de faire paraître chez Eggimann, sous le titre : *Genève et les Suisses 1691-1792*, M^{lle} Cramer mentionne l'enlèvement de M^{me} de Sépey comme ayant formé un obstacle à la réalisation du projet de l'accession de Genève dans le *Défensionnal* helvétique (pages 45-51). Sans doute, les sources auxquelles elle a puisé permettent-elles à M^{lle} Cramer de donner à cet épisode l'importance qu'elle lui attribue. Bien que nous n'ayons pas réussi à découvrir cette relation, il n'en sera pas moins intéressant, pour les lecteurs de la *Revue historique vaudoise*, d'avoir sous les yeux le récit, d'après les sources officielles, d'un incident fort peu connu.

Nous avertissons les lecteurs que les événements sont un peu difficiles à suivre, vu la différence des calendriers entre Fribourg, qui avait déjà admis le style grégorien, et

Berne, qui n'adopta cette réforme que dix ans plus tard en faisant commencer le XVIII^{me} siècle le 12 janvier 1701. Par une coïncidence assez étrange, le calendrier bernois de 1691 se trouve correspondre exactement à celui de 1914, le dimanche avant Pentecôte tombant cette année-ci aussi sur le 24 mai.

Grand fut l'émoi à Moudon, dans le Bailliage et le Pays de Vaud tout entier, à la nouvelle, qui se répandit comme une traînée de poudre, le dimanche avant Pentecôte 1691, que, tandis que M. de Sépey se trouvait au culte à l'église de Syens, une troupe de Fribourgeois armés avait envahi et pillé son château, emporté les armes, l'argent monnayé et l'argenterie, et enlevé M^{me} de Sépey avec ses trois enfants en bas âge, les avait jetés dans le carrosse et rapidement conduits sur territoire fribourgeois. Cet acte inqualifiable était d'autant plus grave que la situation politique était alors fort troublée ; à peine Berne venait-il d'obtenir de Fribourg, Soleure ¹ et Lucerne ² l'assurance formelle de l'admission du Pays de Vaud dans le faisceau défensif de la Confédération, tandis que les autres cantons catholiques s'y refusaient sur les instances du Nonce et du Duc de Savoye (15 janvier à mai 1691.) A ce moment-là, en outre, des milliers de huguenots avaient cherché asile dans les cantons évangéliques, ce dont Louis XIV se montrait vivement irrité.

Comment la chose s'était-elle passée ? C'est ce qu'établit rapidement une première enquête faite sur place à la réquisition de Mgr le Bailli Michel Ougspourguer, le 25 mai à Sépey, par le châtelain de Moudon M. de Denezzy (Henri Cerjat), assisté du curial (Daniel) Burnand. Pour n'y pas

¹ 9 et 27 déc. 1690.

² 13 janvier 1691.

revenir nous compléterons le récit des témoins par les dépositions recueillies le 21 juillet au château de Lucens par le bailli lui-même, puis par quelques détails qui ne furent donnés qu'alors par l'un des témoins, victime de l'enlèvement.

« *Abram*, fils de Jean *Escoffey*, de Vulliens, se trouvait, le dimanche de S^{te} Cène avant Pentecôte, le matin, près de Sépey, vit deux ou trois filles papistes sortant de Sépey et une petite fille, porchère, Evaz Gillyéron, qui criait et disoit qu'elle n'iroit pas ; ceux qui emmenaient la dame la voulant emmener de force avec eux, n'ayant cependant vu personne d'autre. Et s'étant approché de la maison dudit Sépey, il trouva la fille de chambre qui étoit toute desolée et luy dit que l'on avoit toute pillé la maison. Et que Perriaz de Rue avoit pris les fusils et pistolets de M. de Sépey. Et dès là il s'en courut à Syens appeler M. de Sépey, à l'Eglise. Et comme ledit déposant a la vue fort courte, il n'a pu voir ny cognoître ceux qui conduisoient ladite dame de Sépey.

Pierre Gillyeron, de Ropraz, serviteur audit Sépey, a déclaré ne rien scavoir du fait, pour estre aussi à l'Eglise avec les autres. Mais qu'estant de retour, ayant apperçu qu'on luy avoit enlevé trois chemises, il courut après jusqu'au-dessous de Rue, où il trouva un vigneron, duquel il s'informa si on les avoit point apperceu, lequel luy répondit qu'on luy avoit dit qu'ils avoyent passé Rue, pouvant déjà bien estre près de Suviry, au chemin de Romont, accompagnez de plusieurs hommes armez.

Susanne Escoffey, de Vulliens, aagée de vingt ans, s'estant rencontrée le jour de la sortie de la dame de Sépey et de ses enfants, Elle a déclaré de bonne foy et serment d'avoir vu que ladite dame estoit à cheval Et ses Enfants dans le Carrosse, Et les chevaux chargez de bagage estans déjà passé de la (fin ?) dudit Wllienjaux rièrre Rue, Et que il y avoit

bien 14 hommes armez, les uns ayans des Espées et d'autres des Armes à feu, qui estoyent autour, Et s'en alloient ainsy en grande haste, toutes lesqu'elles personnes Elle rencontra rière Wllienjoz, petit village voisin dudit Sépey.

Marie Marguerite Henri, de Cortailliod, 22 ans, fille de chambre audit Sépey depuis 1689, la seule de la Religion restée au dit Sépey le susdit jour. A déclaré que toutes les fois qu'on faisoit quelque déplaisir à ladite dame elle disoit toujours qu'elle se vouloit en aller, sans dire où. Qu'à diverses fois plusieurs papistes la venoyent voir, Monsieur estant absent, et notamment la vefve du curial Perrial de Rue, qui fust encore samedy passé audit Sépey, Et le jeune prestre de Rue, il y a environ quinze jours, espiant toujours l'absence de Monsieur. Que hier, pendant que Monsieur et tous les autres domestiques de la Religion estoyent au presche à Syens, ladite dame la demanda avec empressement luy disant : « C'en est fait, venez moy aider à faire mon paquet, Voilà des hommes armez qui me viennent querri. » Et l'ayant pensé dissuader de tout son possible, elle se jetta à son col en pleurant, mais qu'elle luy dit que c'estoit une affaire qu'il falloit qu'elle fist pour sauver ses enfans, la sollicitant d'aller avec elle. Sur cela le cadet Perriaz, que ladite dame de Sépey appelloit son cousin, entra dans la maison et ladite dame luy dit : « Mon cousin, vous avez bien tardé, Il y a longtemps que l'on est au presche. » Et le Perriaz luy dit qu'il falloit se presser Et luy demanda ou estoit le garderobe. Et ladite dame luy dit qu'il estoit dans le poile d'en-haut et ladite dame ayant demandé à ladite déposante, Elle repondit qu'elle ne le savoit pas, Et en même temps ledit Perriaz luy commanda de demeurer là. Et estant monté au poile d'en-haut avec le valet, avec une hache à la main, Elle le vit un peu après redescendre, ayant, ledit Perriaz de la vaisselle d'argent

entre les mains. Apres quoy la dame de Sépey luy commanda d'abiller les enfans. Et comme Elle entra au poile bas où ils estoyent, Elle sortit par une fenestre, dans le dessein d'appeler du monde au secours, sur quoy ledit Perriaz l'ayant apperceue luy courut après et la rataignit et la ramena dans la chambre où la dame faisoit son paquet et vit que ledit Perriaz prit le petit garçon en chemise dans le lit, la robe dessus les espaulles, et une petite dans le berseau. Et sortirent ainsy avec tous les Enfans, la demoiselle aînée aagée d'environ 7 ans, l'autre damoiselle de 2 ans et le fils aagé de 3 ans et quelques mois. Et ladite déposante sortit apres eux en criant et pleurant. Et les autres deux portoyent des hardes. Ayant encore veu ledit Perriaz se saisir des deux fusils du Noble Seigneur. L'espée duquel fust aussi enlevée, ne scachant pourtant par qui. Que Louyse Moran, du Crest, Et Marie Janet, de Prongin, servantes audit Sépey s'aidoyent à porter les hardes du costé du bois, au chemin de Rue. Madame luy dit de la suivre et qu'elle luy bailleroit une pistolle, Et qu'on ne lui feroit aucun tort. Et comme laditte dame s'arresta et se pleignit d'abord de ne pouvoir marcher, demandant sa litière, ledit Perriaz luy dit : « Un peu de patience, ma cousine, nous la trouverons bientost, Venez seulement jusqu'au passoir, je vous porteray. » Et la deposante les ayant quittés s'en retourna à la maison et elle trouva la susnommée Marie Janet qui ramassoit encore ce qu'elle pourroit attraper, le mettant dans une couverte à l'indienne et suivit les autres avec son fardeau. Et comme elle estoit toute desolée de ceste evasion, estant dernier la maison, Elle vit un homme de Vulliens qui gardoit des moutons, Et l'appela à Elle, Et le pria de s'encourir promptement appeler Monsieur de Sépey qui estoit au presche à Syens, esloigné d'une bonne demi-heure dudit Sépey. Elle a dit encore n'avoir vu que ledit Perriaz

avec un autre et le valet de la maison, Et que ledit Perriaz estoit habillé d'une casaque grise avec des bas blancs. Et comme on luy montrait un œuillet de fer qu'on avoit trouvé audit Sépey, Elle le recogneut disant que c'estoit l'œuillet de la porte de la chambre d'en-haut ou estoit ledit garderobe qui avoit esté forcé.

Catherine Prestre, d'Yvonant, estant au service de ladite dame de Sépey, a déclaré sermentalement. A déposé que la nuit de son evasion la dame de Sépey estant dans sa chambre quelqu'un frappa à la fenestre et la dame ayant regardé Elle demanda à ceux qui avoyent frappé s'ils estoyent de Wllienguez dessus ou dessous, et qu'ensuite de cela elle se fit porter de la chandelle dans sa chambre. Que quelque temps auparavant ladite dame estant malade et alitée, Elle pria ladite déposante de la porter à Vuillienguez sur les terres de Frybourg et qu'elle luy donneroyt 15 aulnes de toyle. Disant ne savoir rien autre parce qu'elle estoit au presche le jour où ladite dame sortit de Sépey.

Ursule Wertmuller, de Berne, cuisinière audit Sépey, estoit aussi au presche, n'a rien vu. A déclaré d'avoir ouy dire à ladite dame, de temps à autre, qu'elle se vouloit retirer rièr le papisme et qu'elle vouloit bien que le monde le sceu, ne le voulant pas faire en cachette ; ci qu'elle disoit lorsqu'elle estoit en cholere par des emportemens qu'elle prenoit. Item qu'il y a environ quatorze jours qu'un jeune curé de Rue vinst vers elle aupres de son lict. Autre n'en scait pour ne s'estre aussi rencontrée audit Sépey à la sortie de laditte dame, estant au presche avec les autres.

Marie fille d'Abram *Burnand*, de Vullièns, (exortée, au lieu de serment, de dire la vérité comme elle voudroit soutenir devant Dieu et les hommes) aagée de dix ans, s'estant rencontrée proche de Sépey, le dimanche pendant le presche lorsque la dame de Sépey sortit, Elle

vit un homme qui portoit des coettes, Et encor un autre qui portoit un grand sacq plein. Item encor un autre qui portoit le fils de Mons^r de Sépey, aussi un fusil, et le mesme *leur* dit avec menaces que s'ils se remuent de là, Il leur donnera un coup de fusil, après ils virent une *femelle* (étrange diminutif!) qui portoit un fardeau sur sa teste, toutes lesquelles personnes sont allées du costé de Wlliengeoz, terres de Frybourg.

Jean Pierre Burnand, jeune garçon de dix ans, gardant les moutons avec elle, ce jour-là, a déclaré de mesme (après les exortations comme dessus).

Pour la clarté du récit, nous avons gardé jusqu'ici la déposition du témoin *Peter Erb* ou *Hert*, de Rothenbach près Signau, valet audit Sépey, qui se trouvait au presche ce jour-là et n'a donc rien vu sur le fait lui-même. Mais il déclare que « samedi dernier comme il chargeoit du fumier, Ladite dame qui avoit esté trois semaines alitée, sortit de la maison environ midi et luy ayant dit qu'il estoit bien aise de sa sortie, elle luy repondit qu'on ne la verroit pas longtemps par icy. Item que de temps à autre il venoit des Frybourgeois audit Sépey lorsque Monsieur estoit absent, parlant toujours avec ladite dame et entre autre la vefve de feu le curial Perriard de Rue, qui y fust encor sammedi, l'ayant veue par trois fois dez Noel proche passé qu'il est audit Sépey. »

Enfin écoutons encore le témoignage plus complet, recueilli le 21 juillet seulement, d'une fillette qui fut entraînée à suivre sa maîtresse : « *Evaz Gillyéron*, de Ropraz, âgée de 12 ans, étant en service à Sépey, gardienne du bétail, exortée à dire la vérité, déclare que le dimanche de S^{te} Cène avant la Pentecoste, ayant mené son bétail aux champs au matin, Elle vit un homme qui portoit une coëtre de lit sur ses épaules et ensuite elle rencontra la dame de Sépey, sa maîtresse,

avec Perriaz de Rue, dont la mère venoit souvent à Sépey quand Monsieur n'y estoit pas, lequel Perriaz avec la dame de Sépey s'en alloyent du costé de Willengeoz. Et ayant pris ladite déposante par la main, l'emmenèrent avec eux et luy firent plusieurs promesses et entre autres luy dirent que si elle ne se rendoit pas Elle seroit damnée et l'emmenèrent ainsy avec eux jusques à Romont dou elle *se pousse* (s'évade). Et que ladite dame de Sépey entrant au haut de la fin de Sépey se treuvant lasse et ne pouvant marcher, l'un de ses gens de Rue la prit et la porta entre ses bras jusques à ce qu'ils rencontrèrent sa litière tout auprès de la terre de Sépey, laquelle on luy renvoyoit depuis Rue, avec deux grands chevaux noirs, Et après ledit Perriaz et ses compagnons changèrent d'habits auprès de Rue, et dirent qu'il falloit renvoyer les chevaux à Mons. le Ballif de Rue et que ledit Perriaz estant sur les terres de Sépey estoit habillé de gris et quand il fust près de Rue Il s'habilla de rouge et les autres compagnons changerent aussi d'habits.

» Elle a dict qu'ils estoyent une grosse troupe et qu'elle croit qu'ils estoyent pour le moins une dixaine sans compter Madame de Sépey ny ses enfants ; que les uns avoyent des pistolets et deux autres des fusils et des espées.

» Item que le gros valet nommé Claude portoit l'espée d'argent et les pistolets de Mons. de Sépey et que ledit Claude, quand il fut arrivé à Romont, disoit à la dame de Sépey qu'il se repentoit de n'avoir pas pris tous les papiers audit Mons. de Sépey pour les brusler. Et en outre Elle a dit que ceux qui conduisoient la litière, voyant approcher la dite dame de Sépey, pressèrent les chevaux à courir et quand ladite dame fut dedans Ils se retirèrent fort viste. Et que ledit Claude, gros valet, disoit qu'il se repentoit fort qu'ils n'avoyent pas pris les bœufs de l'attelage avec un cheval nommé Rossy.

» Interrogée s'il n'y avoit personne par là qui pût voir ces choses, Elle a dit n'avoir veu personne qu'un petit garçon et une jeune fille de Wlliens qui gardoyent des moutons près du chemin, après lesquels courut ledit Perriaz et autres pour les prendre, mais ils s'enfuirent. »

On se figure aisément ce que dut être le retour de M. de Sépey dans sa maison dévastée. Il dépeindra lui-même plus loin les sentiments qui l'assaillirent. Faire poursuivre les fugitifs, il n'y fallait pas songer, sur les terres de LL. EE. de Fribourg. Il paraît cependant qu'il envoya sur leurs traces l'un de ses valets, probablement, qui lui expédia *de Payerne* le *billet* suivant daté *du 26 mai* : Au dos : « Monsieur, Monsieur de Sepay. (sic) Monsieur j'ay esté aujourd'huy à Remon pour m'informé de la rivée de Madame de Sépay. Plusieurs personnes dudit Remon mon dit quelle estoy arivé dimanche environ deux heure après midy Et quelle estoy accompagné de douze fuselié et deux autre homme bien chargé & un cheval bien chargé & entre autre il y avoy le chastelain Maillardou qui estoit mesme masqué & d'autre dudit Rue, ne sachant redire leur nom & le doyen (1585-1692 Jr F. Braillard, curé et doyen, annuaire de Fribourg.) & aujourd'huy il son party de Romon pour Fribourg accompagné de beaucoup de fuselié & de gens d'église avec le banderet dudit Romon ayant tout emmené à Fribourg son bagage. Je suis sur le dessein de partir demain mattin pour Fribourg pour l'aller trouvé. Vostre tres humble serv^r (*illisible*) turaturd Opa Rateur(?) »

L'un des premiers soins de M. de Sépey fut probablement de se rendre lui-même auprès du Bailli de Moudon, le sgr Michel Ougspourguer, au château de Lucens, lequel chargea immédiatement M. le châtelain de Moudon de faire enquête sur les faits et d'entendre les témoins dont on vient de lire les dépositions assez concordantes. Le Bailli avisa sans

doute aussitôt LL. EE. de Berne de l'événement et écrivit sans retard *au Bailli de Rue* (F^s. P. Emmanuel Fegeli) *la lettre* suivante : « Lucens 24 mai 1691.

» A Monsieur Fegeli, Sgr. Bailli de Rue, à Rue Monsieur et très honoré Voisin, C'est avec bien de l'étonnement que je viens d'être informé qu'à ce jour d'huy pendant l'action sainte du matin, un nombre de personnes venant du coté de Rue avoient bien eu la hardiesse, aidés de quelques valet et servante de votre Religion, d'emmener la dame de Sépey sa femme, avec trois enfants, emportant quant et quant avec eux une bonne partie des effets qu'ils ont trouvé après porte et buffet forcé, amenant aussi partie des chevaux dudit Sgr. de Sépey. Action étrange et Attentat contre lequel je ne saurois de moins que de protester hautement, comme je fais, me reservant de prendre contre les auteurs de ce fait les mesures convenables. Et comme je me persuade, Monsieur, que vous ne voudrez approuver une semblable trasme, Ainsy que je n'ai pu de moins que de vous adresser la présente pour vous prier et requérir de tendre main audit Sgr. de Sépey à ce que sa femme et ses enfans luy soient rendus et ses biens (?) incessamment ensemble avec ses effets pour les ramener chez luy. La Justice que ferez en ce rencontre et le Recouvrement des siens et de ce qui luy appartient sera un moyen pour faciliter la Reparation deûe pour une action de cette nature laquelle je ne says pas bien encor de quel nom l'appeller. Et pour éviter des suites plus facheuses, je me promets de votre Justice et de votre Prudence que vous rendrez tous les bons offices à cet effet qui dependent de votre autorité. Ce qu'attendant, je vous prie de croire que je continue de bon cœur de me dire Monsieur et très honoré Voisin

vosre très humble serviteur et bon voisin

M. OUGSPOURGUER

baillif de Moudon. »

La réponse ne se trouve pas. Dès le premier moment, on voit se dessiner le peu d'empressement des autorités fribourgeoises à se nantir de cette affaire et à donner des renseignements quelconques. Dans tout ce qui suit, on ne voit pas trace de la moindre enquête ou information judiciaire instruite par ordre du gouvernement fribourgeois, qui se borne à dire qu'il n'en a jamais rien vu ni voulu.

En revanche, le 25 mai, M. le *Ministre Péclar, pasteur de Syens*, s'empresse de se justifier auprès de Mgr. le Baillif par une lettre où il cherche à décliner sa responsabilité à l'égard de la malheureuse désertion de M^{me} de Sépey. Celle-ci fréquentait peu les prédications surtout lorsqu'il s'agissait de participer aux S^{ts} sacrements. Il apprit qu'elle recevait des visites de Rue et en avisa Sa S^{grie} Baillivale qui fut d'avis, ainsi que le vénérable colloque, qu'il fallait tâcher de découvrir les sentiments véritables de cette âme en peine et travaillée, pour s'efforcer de l'apaiser et de la ramener. On ne savait pas bien si Sépey faisait partie de la paroisse de Syens ou de celle de Mézières, aussi M. le ministre Nicaty s'y rendait-il également pour visiter cette dame, laquelle lui avait assuré, comme au ministre de Syens que tous ces bruits n'étaient que de pures calomnies, que si elle avait quelquefois parlé des dogmes de l'Eglise romaine c'était simplement par manière de conversation. D'autre part si elle ne fréquentait pas beaucoup les saintes assemblées, c'était à cause de ses infirmités corporelles qui étaient grandes, en effet, selon qu'elle disait et que même elle les montrait. (C'était, paraît-il, la mode alors comme aujourd'hui pour les dames de faire voir leurs jambes). Quant aux visites qu'elle recevait de Rue, c'étaient des parents à elle, qui d'ailleurs ne venaient que rarement. Ces messieurs les ministres de Syens et de Mézières avaient fait mention des dispositions de M^{me} de Sépey à leurs collègues en séance

du colloque et même M. Mestral, ministre de Denezy, qui était le compère de cette dame, était allé lui faire visite, ainsi que M. Curchod, le jeune ministre et régent de Syens, afin de la désabuser ; mais elle leur avait fait les mêmes protestations et excuses, ce qui les avait tous mis en repos. Malheureusement il paraissait bien que ce n'étaient là que des hypocrisies et dissimulations afin de tant mieux jouer son rôle et pour enlever ses enfans, ce qui afflige le plus toutes les bonnes âmes et met M. de Sépey au désespoir. Ainsi MM. les pasteurs ont fait tout leur devoir, ne pouvant dévoiler les pensées intimes du cœur. Sans doute c'est un grand scandale, mais si elle est sortie d'entre nous c'est qu'elle n'était pas des nôtres.

C'est, en effet, avant tout la désolation d'un père que manifeste la *première supplication* par laquelle *M. de Sépey* expose, le 28 mai, à LL. EE. de Berne l'attentat fait à son foyer au mépris de tous les droits de citoyen, des relations de bon voisinage et des pouvoirs de LL. EE., à main armée, comme en pays ennemi on ne le ferait pas même en temps de guerre, rompant par un acte d'hostilité ouverte l'union étroite qui unit le gouvernement de Berne avec l'Etat voisin allié. Il réclame protection, punition des coupables et réparation pour lui-même et pour le tort commis contre LL. EE.

La *lettre de l'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne*, du même jour, à l'Avoyer et Conseil de la Ville de Fribourg, fait également ressortir la gravité de cette violation de territoire et de tous les droits acquis par les traités. La surprise du gouvernement bernois n'a d'égale que son indignation. Il réclame d'urgence non seulement la restitution des membres de la famille de M. de Sépey et des effets enlevés, mais encore l'arrestation des auteurs de l'attentat et leur punition, avec une satisfaction convenable pour l'infraction commise.

Une prompt justice seule le convaincra des bonnes intentions et des sentiments de fidèle affection des gouvernants fribourgeois.

Le *Conseil de Fribourg* se nantit de cette lettre le *samedi 30 mai/9 juin*. L'affaire est renvoyée au lundi et remise jusque-là au chapelain. Ce jour-là, *1^{er}/11 juin*, le *Conseil écrit à Berne* qu'il n'a eu jusqu'alors aucune connaissance de l'incident de Sépey, qu'il réproouve et regrette, et qui s'est accompli à son insu et sans son vouloir ; il donne les ordres pour information et rapport sur les faits, assurant Leurs Chers, Fidèles Confédérés et Frères de leurs meilleurs sentiments &c. *(A suivre.)*

CORRESPONDANCE DE F.-C. DE LA HARPE AVEC D'ALBERTI

Lausanne, 1^{er} février 1835.

*A Monsieur V. D'Alberti, conseiller d'Etat à Bellinzona
(canton du Tesin)*

Monsieur, cher et respectable Concitoyen et Ami,

Votre aimable lettre du 18^e a été pour moi une étrenne bien agréable, dont je vous tiens d'autant plus de compte que j'accusais mon silence, et me reprochois de l'avoir gardé dans ces tems difficiles, où les amis sincères de la Patrie et d'une Liberté sage éprouvent le besoin de se faire des confidences. La vérité est que ce qui s'est passé en Suisse, depuis un an surtout, m'a fait déposer la plume vingt fois de suite, au moment où j'étois tenté de la prendre.

Je suis bien fâché d'apprendre que des causes physiques